



**PV de visite des lieux  
Appel à manifestation d'intérêt pour la gestion et l'animation du Complexe Intégré  
d'Artisanat à Essaouira.**

Suite à la visite du complexe intégré d'artisanat d'Essaouira effectuée en date du 17 mai 2022 à 11h, relative à l'appel à manifestation d'intérêt pour la gestion et l'animation du Complexe Intégré d'Artisanat à Essaouira, des explications et des éclaircissements ont été donnés sur place sur les différentes composantes de l'espace aux acteurs présents, afin de faciliter et d'améliorer les propositions des soumissionnaires dans les dossiers de candidatures.

Ci-dessous les différentes questions soulevées avec les réponses correspondantes

› **Quelle est la durée du contrat de gestion de l'espace?**

Le contrat de gestion est à durée déterminée, 2 à 3 ans en fonction du business plan proposé par le futur gestionnaire de l'espace (renouvelable selon la performance du gestionnaire durant la 1<sup>ère</sup> période)

› **Concernant la facture des consommations d'énergie, est ce que cela est pris en charge par le Ministère ou le commissionnaire de gestion? Pour ce qui est de l'aménagement des boutiques, est ce que le Ministère contribuera à la décoration de cet espace?**

Le Ministère a assuré les coûts d'investissement et d'équipements. Toutes les charges de fonctionnement de l'espace (redevances d'eau et d'électricité, gardiennage, nettoyage, etc.) et de décoration des boutiques sont à prendre en charge par le gestionnaire. Ces charges seront financées à partir des recettes qui seront générées de l'exploitation des différentes composantes de l'espace (salles d'exposition, cafétéria, ...). Cela dépendra du montage financier préliminaire du projet proposé.

› **Combien d'artisans ou de coopératives doit-on intégrer dans ce projet?**

Côté ateliers / boutiques individuels : le choix des bénéficiaires sera fait dans le cadre d'une commission locale composée par les différents partenaires institutionnels du projet selon une procédure bien déterminée. Le gestionnaire pourrait en faire partie.

Côté Salle d'exposition – vente : Le gestionnaire devrait en faire bénéficier le max d'acteurs de l'artisanat de la région et de manière prioritaire ceux de la Province d'Essaouira, en particulier les coopératives y compris rurales.

- › **En rapport avec la partie contractante, est ce que c'est possible que cela soit une entreprise du MCIC qui s'en charge ? ( car autant qu'association ce n'est pas possible de générer de l'argent ).**

Comme stipulé dans l'AMI (**Règles de participation**), le futur gestionnaire devra opérer dans l'économie sociale et solidaire (associations, coopératives, GIE, entreprises sociales...). Les recettes générées devront être réinvesties dans le développement continue du projet, notamment dans son animation et sa promotion. Le gestionnaire pourrait sous-traiter une partie de ses tâches à des tiers, à condition de soumettre à l'administration toutes les informations y afférentes.

- › **Est ce que c'est possible d'avoir un espace prototypage au sein du centre?**

L'espace est à vocation Exposition/vente. Mais cela n'empêche pas de disposer d'un espace prototypage disposant du petit matériel non polluant et non nuisible, selon la proposition du gestionnaire, à valider par l'administration.

- › **Y'a-t-il une possibilité d'utiliser les machines déjà existantes à l'institut des arts traditionnels à Essaouira?**

Les machines existantes au centre de formation sont exclusivement dédiées à la formation des apprentis et stagiaires du centre. Mais le gestionnaire pourrait négocier un partenariat avec le Centre dans ce sens.

- › **Tant que nous ne pouvons pas gérer tout le centre (car nous opérons que dans la partie Design et décoration d'intérieur), est ce que c'est possible d'avoir un staff qui sera payé par un autre organisme?**

Comme stipulé dans l'AMI (Règles de participation) : c'est au futur gestionnaire d'assurer toutes les charges de fonctionnement du Complexe, y compris ceux du personnel moyennant les recettes qui seront générées.

- › **Concernant le paiement à la caisse, est ce qu'il faut avoir une seule caisse centrale à toutes les boutiques, ou ce sont des caisses séparées dans chaque boutique?**

Cela dépend du mode de gestion des recettes présenté par le futur gestionnaire dans son business plan.

- › **Est-ce que le MCIC peut avoir son showroom sur place d'où nous pouvons gérer?**



Le CIA d'Essaouira est dédié principalement aux acteurs d'artisanat de la province d'Essaouira, mais cela n'empêche pas la présence d'autres produits d'acteurs régionaux ou nationaux.

› **Est- ce que nous pouvons avoir d'autres métiers que ceux déjà existants dans le centre?**

Les métiers de 6 boutiques du CIA ont été déjà identifiés, en plus de la réservation d'une salle d'exposition pour les produits du bois du thuya. Pour les autres composantes, d'autres métiers d'artisanat peuvent être identifiés, conjointement avec le Département de l'Artisanat et les partenaires locaux et en fonction de la proposition du futur gestionnaire.

- › **Est ce que c'est le MCIC qui va s'occuper de choisir le Design et le thème des articles à exposer pour pouvoir assurer une certaine harmonie dans le centre?**
- › **Est ce que les locaux vont être loués à titre nominatif ou serviront à des salles d'expositions d'articles d'artisans qui changeront au fil du temps?**
- › **Est ce que le centre peut servir autant qu'un salon artisanal et louer ses salles d'exposition autant que des stands pour une durée nominative ?**
- › **Si nous ne pouvons ne pas assurer la gestion quotidienne des espaces communs, est ce qu'un autre organisme pourrait s'en charger?**

Ça revient au futur gestionnaire qui devrait présenter sa vision des choses, notamment en ce qui concerne le choix du Design, le thème des articles à exposer et les options et modes pour l'exploitation des différents espaces du CIA, y compris le plan et la manière d'animation du complexe sur l'année